



PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale intercalaire
du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN
tenue les 6 et 7 octobre 2021,
en visioconférence

L'union dans l'action

Comité exécutif

Dominique Daigneault, présidente
Bertrand Guibord, secrétaire général
Ramatoulaye Diallo, trésorière
Chantal Ide, vice-présidente

Conseil syndical

Donald Picotte, LGBT+
Jonathan Grenier, jeunes
Benjamin Dufresne Douville, santé et services sociaux
Benoît Taillefer, solidarité internationale
Madeleine Ferland, éducation
Chantal Morin, condition féminine
Anne Joëlle Galipeau, CASS
Carole Yerochewski, immigration et relat. interculturelles
Martin Renaud, droit au travail

Dominique Daigneault et Bertrand Guibord agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière et souligne le décès de Katherine Lippel.

Mot d'ouverture de l'assemblée générale du 6 octobre 2021

Bonjour tout le monde et bienvenue à cette assemblée générale intercalaire du conseil central. Habituellement, les assemblées générales ne se tiennent que le soir, mais il y a possibilité de poursuivre une d'entre elles, le lendemain, si elle est annoncée d'avance, évidemment. Comme on s'en va vers le congrès et qu'on avait beaucoup de points à traiter, on a décidé d'en tenir une en octobre. Donc, ce soir, on ajournera à 21 h et on recommencera là où nous en sommes rendus, demain matin à partir de 9 h 30. Très important à noter, la connexion à l'AG demain matin, se fera à partir du même lien Zoom.

Je souhaitais commencer le mot d'ouverture en soulignant la disparition d'une grande femme, à qui les travailleuses et les travailleurs doivent beaucoup. Katherine Lippel, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la santé et de la sécurité au travail de l'Université d'Ottawa. Katherine Lippel est décédée des suites d'un cancer foudroyant. Elle s'est démarquée, entre autres, par son impact sur le développement de politiques publiques

et sociales en matière de santé et sécurité au travail au Québec, au Canada et, aussi ailleurs dans le monde. Pour reprendre les termes de ses collègues de l'Université d'Ottawa : *Passionnée de justice sociale, elle a consacré toute sa carrière à la défense des droits des travailleurs vulnérables, les femmes, les travailleurs migrants et les jeunes, portant une attention particulière aux liens entre le travail précaire et la discrimination systémique et la santé au travail. Au cours de la dernière année seulement, Katherine est intervenue à de nombreuses reprises pour défendre les droits des travailleurs et travailleuses de la santé exposés à des maladies infectieuses en temps de pandémie ([voir cette vidéo de Jurivision](#)) et a été aux premières loges des [travaux entourant le projet de loi 59](#) sur la réforme de la santé et sécurité au travail au Québec tout en dirigeant un grand partenariat international de recherche sur le [retour au travail des travailleurs blessés](#) après une lésion professionnelle. (...) Nous sommes nombreux aujourd'hui tant à la Faculté de droit qu'au-delà à pouvoir témoigner de sa sollicitude et de sa grande humanité.*

Lors de la dernière AG, on avait parlé du conseil confédéral spécial sur les élections fédérales et, ce soir, quelques mots sur le premier conseil confédéral régulier de l'année de la CSN qui s'est tenu les 22 et 23 septembre dernier. Juste rappeler que le conseil confédéral, c'est une instance qui se tient environ 4 fois par année entre les congrès à la CSN et que cette instance est composée de délégué-es provenant des 8 fédérations et des 13 conseils centraux, ainsi que de UCCO-SACC. La délégation du conseil central est composée de 26 personnes et je les remercie pour leur excellente participation. Les deux principaux points, outre les discussions sur la conjoncture, ont porté sur le PL 59 et le salaire minimum. Je ne vous parlerai pas du salaire minimum, car Chantal Ide le fera lors du point sur la Journée mondiale du travail décent, un peu plus tard.

On doit dire que les discussions sur le PL 59 ont été difficiles et crève-cœur. Personne ne voulait de cette loi qui a été adoptée la semaine dernière : syndicats, groupes communautaires et même groupes patronaux, mais pas pour les mêmes raisons. S'il y a une chose dont on doit être fiers, c'est la qualité de notre mobilisation, avec les moyens qu'on avait, mais s'il y a une leçon que l'on doit retenir, c'est qu'on doit remettre la SST au cœur de nos préoccupations comme syndicalistes. C'est d'ailleurs en grande partie ces enjeux qui sont à l'origine de la naissance du syndicalisme. Un retour aux sources, quoi !

Parlant de retour aux sources, la CSN a eu 100 ans le 24 septembre dernier, la CSN qui s'est appelée jusqu'au début des années 1960, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Je vous invite à écouter le très intéressant documentaire sur le centenaire de la CSN qui sera diffusé le 18 octobre prochain au Canal Savoir. Ce documentaire s'intitule *Les unions qu'ossa donne ?* soit le titre d'un monologue marquant d'Yvon Deschamps qui a gracieusement laissé ses droits pour l'occasion.

Ce sont des milliers de luttes syndicales, dont les vôtres qui ont fabriqué ce que la CSN est aujourd'hui. Et ce sont celles d'aujourd'hui qui forgeront l'avenir de notre organisation, par exemple, celle des travailleurs de chez Rolls Royce, qui viennent de joindre nos rangs et qui se battent pour se faire respecter, celle des travailleuses des CPE qui, fidèles à leur tradition de lutte pour la reconnaissance pleine et entière de leur travail ont tenu une journée de grève le 24 septembre dernier, celle des travailleurs et des travailleuses de l'hôtel Double Tree présentement en grève générale illimitée et qui font face à un employeur aux tactiques on ne peut plus déplorables ; celle de l'ensemble du secteur de l'hôtellerie qui a décidé il y a près

de 40 ans de se regrouper pour augmenter leur rapport de force ; et ça, ce n'est qu'une goutte d'eau dans un océan en mouvement, le mouvement CSN.

Parlant d'histoire, mais d'une tout autre perspective, le 30 septembre dernier s'est tenue la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation qui, pour la première fois devenait un jour férié fédéral, à la suite de l'adoption d'une loi cette année et qui s'inscrit dans le processus de réconciliation réclamé par les peuples autochtones et la Commission de vérité et réconciliation du Canada. On doit reconnaître pleinement notre sombre héritage colonial.

On ne peut pas dire que le premier ministre Legault a scoré fort en refusant d'emboîter le pas parce que d'ajouter une journée fériée c'est trop coûteux et qu'au Québec la productivité c'est trop important ! En fait, c'est tout simplement inacceptable. D'ailleurs, hier, la coroner Gehan Kamel déposait son rapport sur le décès de Joyce Echaquan et affirmait que son rapport était un nécessaire rendez-vous entre les communautés autochtones et le gouvernement Legault qui s'obstine à ne pas vouloir reconnaître l'existence du racisme systémique au Québec en soulignant que l'on est ici devant une preuve réelle que cette situation existe bel et bien au Québec.

Il y avait une ou deux petites choses sur lesquelles j'aurais souhaité revenir, mais comme le temps file, je veux absolument souligner la Semaine pour l'école publique, grâce à laquelle le Québec a pu se développer. Malheureusement, l'école publique a été fortement malmenée et peu soutenue. C'est pourquoi, chaque année, le conseil central tient à appuyer cette initiative lancée il y a quelques années par la FAE. Appui intersyndical et social important si on croit à l'accès démocratique à l'éducation et non à un accès qui serait réservé à une petite élite comme il fut un temps. Mais si on ne veut pas revenir en arrière, c'est crucial qu'on y mette toutes les ressources nécessaires.

C'est aussi le moment de souligner la Journée nationale du soutien scolaire qui s'est tenue le 30 septembre dernier et la Journée nationale des enseignantes et des enseignants le 5 octobre. Vidéo : c'est important l'éducation pour le conseil central. Parce que, comme je le dis souvent, sans les travailleurs et les travailleuses, pas de production de biens ni de prestations de services. Une tape dans le dos une fois de temps en temps, ça fait du bien. D'autant plus que du côté des employeurs, c'est généralement d'autres types de coups qu'on reçoit ! Mais, c'est pour ça que les syndicats sont là, pour le respect et la reconnaissance des travailleurs et des travailleuses et qu'en conclusion, c'est ça que ça donne, les unions !

2. APPEL DES ÉLU-ES

Bertrand fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical (voir p. 1).

3. PRESENCE DES DELEGUE-ES DU NUNAVIK ET DE LA BAIE-JAMES

Bertrand souligne que quelques personnes du Nunavik et de la Baie-James dont, Victor Mesher du Kativik Regional Government Employees' Union — CSN et Nicholas Ortepi du Syndicat des employé-e-s du conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CSN), sont présents avec nous ce soir.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour proposé

1. Mot d'ouverture de la présidente
2. Appel des élu-es
3. Présence des délégué-es du Nunavik et de la Baie-James
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 septembre 2021
6. Admission des visiteuses et des visiteurs
7. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués
8. Affiliation des nouveaux syndicats
9. Conflits et mobilisations
 - Semaine d'actions de la Coalition pour la réforme électorale maintenant ! (invité : Jean-Pierre Charbonneau, président du Mouvement Démocratie nouvelle)
 - Campagne « Comme tout le monde » pour la réforme de la loi sur le statut de l'artiste : <https://you.leadnow.ca/petitions/parce-qu-on-travaille-comme-tout-le-monde>
10. Sortie de crise et gestion de la pandémie (invité : Guillaume Hébert de IRIS)
 - Lancement du livre « Pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique »
11. Élections municipales
12. Plan d'action contre le racisme systémique
13. Marche mondiale des femmes
14. Journée mondiale du travail décent
15. Congrès 2022
16. Divers

**Il est proposé par Daniel Leduc
appuyé par Jocelyn Bouchard**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que modifié, les points 11 et 12 étant intervertis. Le sujet « Retour sur le conseil confédéral » est ajouté en point 16.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2021

**Il est proposé par Roger Davidson
appuyé par Richard Ledoux**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 septembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

**Il est proposé par Ariane Carmel-Pelosse
appuyé par Jonathan Grenier**

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. ACCREDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DELEGUES

René Rochon du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

**Il est proposé par René Rochon
Appuyé par Roger Davidson**

Que l'on accrédite les délégué-es suivants :

Syndicat des professionnel(le)s en soins infirmiers du Centre d'hébergement et de soins de longue durée Bourget — CSN (08-09-434)		
Lacombe	François	Officiel
SYNDICAT DES TECHNICIENS-NES ET DES PROFESSIONNELS-LES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC S.T.E.P.S.S.Q. (FP-CSN) (05-09-123)		
Pouliot	Élise	Officielle
Boutin	Barbara	Officielle
Morin	Annie	Officielle
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU CÉGEP DE MONTMORENCY (CSN) (09-09-066)		
Meilleur	Marc	Officiel
Stabile	Francis	Substitut

ADOPTÉ

8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation d'un syndicat à affilier.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières – CSN/Section Demix Agrégats Laval/Montée Masson a été accrédité pour représenter « Tous les employé-es salariés au sens du Code du travail à l'exception des employé-es de bureau et des préposé-es à la pesée.

Les 23 travailleurs ont majoritairement choisi de quitter les Métallos section locale 7625 pour rejoindre les rangs de la CSN. Ils pourront enfin être entendus et bien défendus.

Ce nouveau syndicat joint le Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières — CSN (STTIM) affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM), au Conseil central du Montréal métropolitain et bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

**Il est proposé par Martin Renaud
Appuyé par Jocelyn Bouchard**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accueille et affine le syndicat suivant :

**Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières
CSN/Section Demix Agrégats Laval/Montée Masson (STTIM)**

ADOPTÉ

9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

- Semaine d'actions de la Coalition pour la réforme électorale maintenant ! : Bertrand présente les actions prévues la semaine prochaine pour mettre de la pression sur le gouvernement afin qu'il aille de l'avant avec la réforme du mode de scrutin promise durant la dernière campagne électorale.
- Campagne « Comme tout le monde » pour une réforme de la « Loi sur le statut de l'artiste » : l'assemblée prend quelques minutes pour que les délégué-es signent la pétition en ligne.
- Bertrand dit quelques mots sur la grève au STTHM-CSN et invite les délégué-es à aller appuyer les grévistes sur leur ligne de piquetage.

10. SORTIE DE CRISE ET GESTION DE PANDEMIE

Invité : Guillaume Hébert d'IRIS.

Bertrand présente Guillaume et lui cède la parole.
Donald Picotte présente le texte du comité LGBT +.

Benjamin Dufresne Douville présente le texte du comité santé et services sociaux.

Carole Yerochewski présente le texte du comité immigration et relations interculturelles.

Après les présentations, un échange s'en suit.

Sylvie Demers : en effet la pandémie a mis en relief l'ensemble des inégalités qui traversent notre société. En éducation, certains professeur-es ont dû continuer à enseigner en personne durant le confinement, notamment dans les techniques de soins infirmiers. L'adaptation au travail à distance a demandé énormément de travail. Elle

rapporte qu'au cégep de Rosemont, le niveau de vaccination exigé par le gouvernement n'est pas atteint, les classes sont bondées, si bien que tout le monde doit porter le masque de manière permanente. C'est anxiogène pour les travailleuses et travailleurs. Les règles s'appliquant aux réunions ne sont pas les mêmes que pour les cours ; c'est une aberration que des règles différentes s'appliquent dans le même établissement selon les circonstances.

Rama Diallo mentionne la pression que la pandémie a mise sur les femmes en particulier. Plusieurs ont perdu leur emploi, ou ont décidé de quitter leur emploi pour s'occuper de leur famille à la maison. Pour les familles les plus pauvres, le fait de ne pas avoir accès au matériel informatique nécessaire pour le télétravail ou les télé-études a été un problème important, qui démontre clairement que d'importantes inégalités persistent au sein de notre société.

Olivier Aubry insiste sur la nécessité que l'ensemble de la population soit vacciné, à l'échelle de la planète et non pas simplement dans les pays industrialisés. Il constate lui aussi que la pandémie a été très difficile pour plusieurs personnes LGBTQ+, qui dépendent souvent de leurs ami-es, de leur famille choisie, pour obtenir du soutien quand elles en ont besoin. Il a aussi constaté que le Village a beaucoup souffert du confinement et de l'arrêt du tourisme ; il faudrait trouver des moyens d'y ramener les gens et de le relancer. Les chargé-es de cours de l'UQAM ont eux aussi vécu la pandémie difficilement ; la direction a mis en place des mesures qui pourraient poser des problèmes importants à long terme si elles étaient maintenues. Il faut aussi se méfier des fausses solutions, comme le recours à des travailleurs étrangers temporaires, qui travaillent souvent dans des conditions exécrables.

Chantal Ide revient sur le fait que la pandémie a mis en lumière des inégalités sociales qui existent depuis longtemps, et les a exacerbées. Il ne faut pas retourner à la situation qui prévalait avant la crise. Les gouvernements ont profité de la crise pour édicter des décrets et faire adopter des lois qui sont néfastes, mais sont passées sous le radar en raison de la pandémie. Elle donne l'exemple de la Belgique, qui comme ici, est arrivée dans la crise très affaiblie par des décennies de néolibéralisme. Il faudra continuer à se mobiliser et à revendiquer nos droits dans le contexte de la sortie de crise si nous souhaitons que celle-ci soit bénéfique.

Victor Mesher souligne que les présentations qui ont été faites correspondent bien à ce qu'il constate dans sa communauté du Nunavik. Pauvreté, logements exigus, racisme systémique : ce sont des réalités auxquelles les peuples autochtones sont confrontés de manière brutale. Il souligne qu'en effet, il y a un déficit de confiance envers les autorités publiques, ce qui complique encore davantage la situation et rend plus difficile la vaccination. Les communautés du Nord sont confrontées au mépris des gouvernements depuis longtemps ; le fait que François Legault refuse de parler de racisme systémique illustre bien ce mépris et nuit à la réconciliation. Au niveau fédéral, le fait que le premier ministre ait pris des vacances plutôt que de participer à des cérémonies le 30 septembre dernier démontre aussi le manque de respect et de reconnaissance auxquels sont confrontés les peuples autochtones.

Carole Yerochewski insiste sur le fait que la sortie de crise mise de l'avant par les gouvernements repose beaucoup sur le recours aux travailleurs étrangers temporaires.

Il est important de ne pas mettre les travailleuses et travailleurs en concurrence les uns avec les autres, mais de mettre de l'avant des revendications qui vont dans le sens du respect des droits de toutes et tous, par exemple le salaire minimum à 18 \$ l'heure.

Benjamin Dufresne Douville souligne que le système ne reviendra pas à ce qu'il était auparavant ; il faut saisir l'occasion fournie par la crise pour le transformer en profondeur. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas vouloir aller dans ce sens-là, comme l'illustre l'adoption du PL 59. Il faudra aussi ajuster les lois et règlements qui encadrent le travail pour l'adapter à la nouvelle réalité du télétravail qui s'est imposée ; il faut s'assurer que des changements soient faits pour aller dans la bonne direction.

11. ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se tiendront dans l'ensemble des municipalités du Québec le 7 novembre prochain. Sur le territoire du conseil central, les villes de Montréal, Laval ainsi que 15 autres municipalités seront en élection.

Depuis l'époque de Michel Chartrand, le conseil central s'est toujours mêlé d'une manière ou d'une autre d'élections municipales comme en témoigne cet extrait du livre *Cent ans de luttes* publié à l'occasion du 100^e anniversaire du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN (pp. 42-43).

Les relations du Conseil avec l'administration municipale montréalaise sont conflictuelles tout au long des mandats de l'administration Drapeau (1960-1986). Les revendications ne manquent pas, depuis l'accès à des logements abordables jusqu'aux transports en commun. Le CCSNM dénonce aussi le manque de démocratie municipale, les dépenses faramineuses du maire ainsi que le règlement anti-manifestation qui est, selon lui, une atteinte aux droits et libertés des Montréalais·es. D'ailleurs, ces revendications entraînent le Conseil central à travailler avec différents regroupements citoyens et communautaires. On procède ainsi à l'embauche d'un militant d'associations de locataires, Pierre Jauvin, pour organiser une grande campagne de revendications en réaction à la crise du logement et en faveur des droits des locataires. Grâce à son travail, le CCSNM publie une brochure de 200 pages traitant de la crise qui sévit à Montréal et ailleurs au Québec, tout en réclamant du gouvernement la construction de 40 000 logements publics à un prix modique par année pendant les 5 prochaines années. Ce n'est donc pas une surprise en 1970 quand le CCSNM appelle à la défaite du Parti civique et de son administration, dirigée par Jean Drapeau et Lucien Saulnier. En contrepartie, des résolutions sont votées lors du congrès du Conseil pour appuyer le Front d'action politique (FRAP) de Montréal qui présente quelques candidat·es, dont deux venant de l'exécutif du CCSNM : Jacques Bourdhoux, vice-président, et Jean-Yves Vézina, un permanent responsable de l'action politique. À la suite de l'échec électoral du FRAP, le Conseil s'engage aux côtés du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), qui réussit par la suite à faire élire Jean Doré à la mairie.

Au fil des ans, le conseil central a toujours poursuivi son implication dans les enjeux municipaux, qu'il s'agisse du droit de manifester, de l'accès au logement et au transport collectif et actif, de la lutte contre la corruption ou de l'aménagement durable du territoire.

Chacune des élections municipales s'avère une occasion privilégiée pour faire le point quant aux enjeux municipaux. La démarche adoptée diffère d'une élection à l'autre. Cette fois-ci, nous vous convions à une démarche qui s'inscrit dans la foulée de celle des élections de 2017. Rappelons que, dès son assemblée générale d'avril 2017, le conseil central avait mis en œuvre une vaste consultation auprès de ses membres afin de constituer une plateforme de revendications pouvant s'adresser à tous les contextes municipaux. Cette plateforme avait été bonifiée en y intégrant les préoccupations de ses alliés, comme le Conseil régional de l'environnement de Montréal et le FRAPRU, pour ne nommer que ces deux exemples. Après son adoption en assemblée générale, cette plateforme avait été envoyée à tous les membres du conseil central afin que ceux-ci puissent l'utiliser.

Pour les présentes élections, nous vous suggérons un processus semblable. Nous avons actualisé la plateforme de revendications et nous la soumettons à nouveau pour débat en assemblée générale. Par la suite, elle sera transmise à l'ensemble de nos membres pour alimenter leurs réflexions et guider leurs prises de position.

Le taux de participation aux élections municipales est, malheureusement, souvent très faible. Bien sûr, la qualité d'une démocratie ne se mesure pas uniquement par le taux de participation aux élections et ne se résume pas au fait de faire un X dans une case tous les quatre ans. Nous croyons malgré tout qu'il nous faut exercer massivement notre droit de vote comme citoyennes et citoyens, afin d'élire des personnes qui porteront nos orientations politiques.

Toujours la même priorité : se réapproprier la ville !

Le conseil central multiplie les interventions pour faire de nos villes des lieux où il fait bon vivre, qui se développent en prenant sérieusement en compte les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et culturels, et ce, tant à Montréal qu'à Laval que dans l'ensemble des municipalités comprises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Nous croyons que la participation citoyenne est un élément clé pour se réapproprier la ville afin qu'elle soit à l'image de nos aspirations. Un contre-pouvoir citoyen fort est essentiel pour renverser la vapeur et construire notre opposition au développement urbain néolibéral qui répond davantage aux volontés des élites économiques qu'à celles des personnes qui habitent les villes.

S'outiller pour mieux voter !

Petit rappel : au niveau municipal, en général, le citoyen ou la citoyenne dispose d'au moins deux votes et à Montréal, cela peut aller jusqu'à cinq votes. On vote pour le maire ou la mairesse, le maire ou la mairesse d'arrondissement (sauf dans l'arrondissement Ville-Marie à Montréal où la mairesse de Montréal assume cette fonction), le conseiller ou la conseillère et, dans certains arrondissements, on peut être appelé à élire jusqu'à deux conseillers ou conseillères d'arrondissement. Ce qui fait que l'on peut voter pour des candidates et des candidats de partis différents.

Nous vous convions à consulter les programmes des principaux partis de la municipalité où vous habitez et à les analyser à la lumière des positions contenues dans la plateforme. Nous vous invitons aussi à saisir toutes les occasions pour questionner ceux et celles qui prétendent vouloir vous représenter. Et, bien sûr, nous vous invitons à exercer votre droit de vote le moment venu.

**Il est proposé par Jocelyn Bouchard
Appuyé de Martin Renaud**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN participe activement, en partenariat avec ses alliés-es, au débat électoral municipal par le biais de divers événements publics visant à amener les candidats et les candidates à faire connaître leurs positions sur nos orientations et à débattre de leur programme.

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses membres :

- à voter lors du scrutin du 7 novembre ;
- à participer aux débats organisés avec les candidates et les candidats et à les questionner sur leur programme ;
- à voter pour des candidates et des candidats progressistes, dont les orientations sont en accord avec les nôtres.

Que la plateforme suivante constitue la base des décisions à prendre lors des élections du 7 novembre prochain :

Aménagement urbain et vivre ensemble

- Développer une stratégie d'accès aux services de base essentiels dans tous les quartiers (centres de santé, CPE, écoles, épiceries, commerces, etc.) en utilisant divers moyens tels que soustraire des espaces commerciaux de la spéculation foncière pour assurer des logements abordables, adopter des zonages dédiés et des règlements incitatifs et offrir des programmes de soutien pour l'implantation de commerces et de services de proximité ainsi que pour préserver des zones d'emploi.
- Appuyer et mettre en œuvre les revendications portées par le regroupement des mères de Montréal-Nord, à l'effet de :
 - ✓ Rehausser le financement des organismes communautaires de Montréal-Nord pour qu'il soit au même niveau qu'ailleurs au Québec ; octroyer les fonds nécessaires pour la formation de travailleurs et de travailleuses de rue ;
 - ✓ Offrir aux jeunes des emplois valorisants ;
 - ✓ Permettre la mise en place de projets communautaires d'aide en santé mentale ;
 - ✓ Mettre sur pied un point de service du CLSC dans le nord-est de l'arrondissement ;
 - ✓ Augmenter le nombre de logements sociaux ;

- Que les revendications portées par le regroupement des mères de Montréal-Nord soient reprises et adaptées afin qu'elles puissent aussi profiter aux populations habitant dans les autres arrondissements de Montréal et les autres municipalités;
- Pour les quartiers en développement ou en requalification, assurer une densité à échelle humaine qui favorise une réelle mixité sociale, la diversité d'activités, de services de proximité et l'accès au transport en commun.
- Réduire les effets négatifs des axes autoroutiers sur les conditions de vie des citoyennes et citoyens en aménageant des espaces de vie urbains de qualité et respectueux de l'environnement ;
- Améliorer de manière générale l'aménagement urbain pour les personnes à mobilité réduite y incluant les enfants et les personnes âgées, entre autres, en installant plus de rampes d'accès dans les installations des villes, en améliorant l'accessibilité au métro ainsi qu'en multipliant les mesures d'apaisement de la circulation.
- Lutter contre la judiciarisation et le profilage social vécu par les personnes itinérantes. Appuyer les revendications du RAPSIM pour l'obtention d'investissements nécessaires visant à prévenir et réduire l'itinérance, particulièrement au niveau du logement et de la pauvreté.
- Plutôt que d'augmenter les budgets octroyés aux forces policières, investir dans des programmes et services créés par les communautés soutenant les personnes marginalisées, y incluant les crises reliées à la santé mentale et à la consommation de drogue et la prévention de la violence, entre autres, en finançant ces communautés pour qu'elles développent et gèrent des programmes répondant à leurs besoins;
- Que les villes se dotent de plans d'action visant à s'attaquer de manière proactive aux pratiques de profilage racial et politique exercées par les forces policières.
- Que Montréal et Laval réclament des modifications dans le processus d'enquête sur la police afin de le rendre transparent. (La population est en droit d'avoir accès aux rapports d'enquête du Bureau d'enquête indépendant (BEI) et de connaître les motivations de la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) lorsqu'il est décidé de ne pas porter des accusations criminelles contre un ou des policiers impliqués dans un incident ayant provoqué la mort d'une personne.)
- Que dans toutes les villes, le droit de manifester soit pleinement respecté.
- Entreprendre différentes actions pour favoriser l'accessibilité de l'offre municipale en sports, loisirs et culture dans une perspective de réduction des inégalités socioéconomiques et de santé, notamment en :

- ✓ Maintenant une offre gratuite et de qualité pour les infrastructures et équipements culturels et sportifs tels que les bibliothèques, les piscines municipales, les maisons de la culture et les arénas.
 - ✓ Augmentant le financement d'une offre culturelle diversifiée qui reflète la diversité culturelle.
 - ✓ Favorisant un meilleur soutien financier aux groupes communautaires tout en faisant une meilleure promotion des services offerts par ceux-ci et en maximisant la collaboration avec les élus locaux.
- Que Montréal mette en place les mesures qui en feront une véritable ville-sanctuaire ;
 - Augmenter l'accès à des toilettes publiques autonettoyantes, en particulier dans les quartiers où il y a beaucoup de personnes itinérantes et dans les parcs ;
 - Cesser d'avoir recours à du mobilier urbain nuisible aux personnes itinérantes ;
 - Augmenter le nombre de parcs, de piscines et d'espaces verts, notamment pour permettre l'accès à la nature et aux infrastructures récréatives pour tous les citoyens et les citoyennes peu importe leur revenu.

Démocratie et participation citoyenne

- Promouvoir une vie communautaire démocratique en favorisant une plus grande participation citoyenne, notamment, en instaurant des mécanismes permettant une prise de décision collective, entre autres, par le biais de l'adoption de budgets participatifs. Qu'à cet égard, des espaces de débats démocratiques soient mis sur pied dans tous les quartiers pour favoriser la participation citoyenne.
- Mettre en place des mesures favorisant l'exercice du droit de vote des personnes itinérantes.

Emploi et travail

- Que les conseils municipaux de Montréal, de Laval ainsi que de toutes les villes du Québec appuient la revendication d'un salaire minimum à 18 \$ l'heure en 2021; que la Ville de Montréal, la Ville de Laval et toutes les villes du Québec se dotent de mécanismes pour appliquer une politique visant à ce que toutes les personnes travaillant pour les sous-contractants avec qui elles font affaire soient payées au minimum au même salaire que les employé-es municipaux.
- Maintenir et développer des zones d'emploi fortes dans tous les arrondissements, en dédiant certains secteurs géographiques à des fonctions industrielles, commerciales et de bureaux, incluant des services complémentaires variés pour les entreprises, et ce, notamment par la reconversion de friches industrielles et de bâtiments d'intérêt

public (édifices religieux, anciennes usines ou écoles, etc.) présents dans les vieux quartiers densément peuplés où l'espace est très recherché. Que les emplois développés répondent aux critères d'une transition écologique porteuse de justice sociale.

- Favoriser le recours à l'économie sociale à travers les contrats d'approvisionnement des villes.
- Revendiquer des programmes de requalification de la main-d'œuvre, notamment dans le secteur manufacturier.
- Réaffirmer que la langue commune est le français en demandant un renforcement de la loi 101 et que les villes revendiquent des budgets pour la francisation en emploi.
- Améliorer la situation des femmes et des personnes racisées en emploi constitue un enjeu majeur. À cet égard, nous demandons, à l'instar du Conseil des Montréalaises :
 - ✓ Que les partenaires économiques des villes soient amenés à développer des pratiques d'embauche et de maintien en emploi, prenant en compte la sous-représentation des personnes faisant partie de groupes discriminés comme les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées.
 - ✓ Que soit développée une approche intersectionnelle de l'insertion professionnelle et de la lutte à la pauvreté dans les villes, afin de tenir compte de l'imbrication des différents facteurs de discrimination que sont le sexe, l'origine culturelle, le fait d'appartenir ou non à un groupe racisé ou des communautés LGBT+, les situations de handicap, etc. ;
 - ✓ Que les employeurs offrent de l'information et des formations sur le sexisme en milieu de travail et qu'ils soient sensibilisés à la nécessité d'intervenir promptement en cette matière.

Logement

- Dans une perspective de préservation du parc de logements locatifs, réviser les conditions de transformation des appartements locatifs en condominium.
- Augmenter significativement les budgets pour le logement social et inclure des dispositions plus contraignantes envers les promoteurs immobiliers dans les stratégies d'inclusion de logements sociaux.
- Renforcer les mesures de contrôle pour restreindre encore davantage la location de type Airbnb.

- Mettre en place des mesures pour assurer la salubrité des logements ainsi que des pénalités importantes pour les propriétaires négligents à cet égard pouvant aller jusqu'à l'expropriation et la reprise de la propriété par la Ville.
- Mettre en place des mesures pour assurer la réintégration des locataires qui ont été victimes de rénovictions.
- Augmenter significativement la proportion de places réservées au logement social dans chacun des arrondissements afin de répondre aux besoins évalués à 22 500 logements pour Montréal et Laval.
- Dans l'esprit de préserver la mixité de l'offre de logements, de contrer l'exode des jeunes familles montréalaises en banlieue ainsi que de relever le défi du vieillissement de la population, augmenter impérativement le nombre d'appartements de grande taille adaptés aux besoins des familles ainsi que des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.

Transport et mobilité

- Instaurer progressivement la gratuité dans les transports en commun en appliquant dès le début du mandat la gratuité pour les ménages à faible revenu y incluant les étudiantes et les étudiants.
- Développer une offre de service en cohérence avec les besoins des différents arrondissements. En ce sens, prendre en compte que l'est de la ville de Montréal est particulièrement mal desservi par le transport en commun et que les solutions à mettre de l'avant ne passent pas toutes par le REM.
- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, entre autres, en augmentant le nombre de passages piétonniers et en assurant une meilleure signalisation qui tient compte des besoins des personnes à mobilité réduite.
- Soutenir les revendications des syndicats municipaux dans la lutte contre la privatisation et la sous-traitance.
- Bonifier l'offre en matière de transport collectif et migrer vers une électrification de celui-ci.

Environnement

- Informer davantage la population quant aux risques liés à un déversement ou à une fuite des oléoducs existants ou futurs qui menaceraient notre approvisionnement en eau potable.

- Encourager, subventionner davantage et mieux coordonner les initiatives citoyennes d'agriculture urbaine et de verdissement, notamment pour réduire les îlots de chaleur ou lutter contre les déserts alimentaires.
- Sensibiliser les citoyennes et citoyens et les inciter à participer à l'agriculture urbaine et au verdissement.
- Trouver des moyens pour améliorer l'accès aux surplus de nourriture des commerces pour la population, tout en multipliant les pratiques de compostage pour les aliments impropres à la consommation dans une perspective d'accès à la nourriture et de réduction des matières résiduelles.
- Protéger le mobilier urbain lié au verdissement, par exemple, en protégeant les bacs à fleurs et les installations citoyennes lors du déneigement.
- Adopter l'ensemble des propositions de la Feuille de route du Front commun pour la transition énergétique s'adressant aux administrations municipales.

ADOPTÉ

**Il est proposé par Marie-Claude Côté
Appuyé par Benoit Taillefer**

D'ajourner l'assemblée générale jusqu'au 7 octobre, 9 h 30.

ADOPTÉ

12. PLAN D'ACTION CONTRE LE RACISME SYSTEMIQUE

Rama fait une présentation sur l'avancement des travaux dans le cadre du plan de travail contre le racisme systémique.

Plusieurs syndicats se sont dotés d'une personne responsable du dossier localement ; quelques rencontres des responsables locaux ont eu lieu depuis le printemps. Rama invite les délégué-es à s'assurer que leur syndicat a nommé un responsable local.

Un sondage a été envoyé dans les syndicats le 15 septembre afin de documenter la présence et la représentation des personnes racisées parmi les membres et les élu-es des syndicats, ainsi que leur participation à la vie et aux activités syndicales. Elle invite les délégué-es à faire connaître la démarche et à faire connaître le sondage auprès du comité exécutif de leur syndicat ainsi qu'auprès des membres. Carole Yerochewski précise qu'un autre objectif du sondage est d'identifier les événements qui manifestent l'existence de racisme systémique dans les milieux de travail et au sein des syndicats.

Rama ajoute quelques mots par rapport au dépôt de mille griefs dénonçant le racisme systémique au CIUSSS du Centre-Sud de Montréal. Une conférence de presse a eu lieu pour annoncer le dépôt des griefs, et la nouvelle a été reprise par les médias.

Un échange s'en suit.

**Il est proposé par Jonathan Grenier
Appuyé par Benoit Bastien**

De recevoir le rapport verbal de Rama Diallo.

ADOPTÉ

13. MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Rama fait la présentation. Elle rappelle que la clôture de la Marche mondiale des femmes aura lieu le 17 octobre, à 12 h 30 au Square Cabot (métro Atwater). Le thème est *Résistons pour vivre, marchons pour transformer!* Rama rappelle les cinq grandes revendications de la MMF :

- **La pauvreté et l'autonomie économique des femmes**
- **Les violences faites aux femmes**
- **La justice climatique**
- **Les femmes migrantes, immigrantes et racisées**
- **Les femmes autochtones**

**Il est proposé par Carole Yerochewski
Appuyé par Jocelyn Bouchard**

De recevoir le rapport verbal de Rama Diallo.

ADOPTÉ

14. JOURNEE MONDIALE DU TRAVAIL DECENT

Chantal Ide fait une présentation sur la Journée mondiale du travail décent.

Le 7 octobre, c'est la journée mondiale pour le travail décent. Cette journée a été lancée à la suite de la volonté de créer une campagne sur le travail décent lors du Forum social mondial de Porto Alegre en 2005. Officiellement, la journée a été lancée en 2008 par la Confédération syndicale internationale (CSI) dont fait partie la CSN. Ceci dit, l'origine exacte de la journée varie selon les différentes sources.

Mais qu'est-ce que le travail décent ? Brièvement, il s'agit du droit d'exercer un métier qui permette une vie digne et qui réponde aux besoins essentiels d'une personne ainsi qu'à

ceux de sa famille. Ensuite, plusieurs éléments peuvent être ajoutés comme exercer un emploi productif, que ce ne soit pas aliénant, en bref, que la personne qui travaille sente que ce qu'elle fait sert à quelque chose.

Le thème de cette année, choisi par la Confédération syndicale internationale met de l'avant certaines des leçons tirées de la pandémie de COVID 19. Ce thème, « Privilégier des emplois dignes » se reflète d'ailleurs dans les préoccupations du Conseil central du Montréal métropolitain. Le thème est décliné sur 4 grands axes :

1. Des emplois respectueux du climat — ce thème fait écho à la notion de transition juste que nous mettons de l'avant depuis un certain temps déjà. On l'a souvent dit, il n'y a pas d'emplois sur une planète morte. Or, la notion de transition juste met les travailleuses et travailleurs au cœur des changements qui doivent être apportés pour réussir la transition écologique. La transition juste implique aussi l'égalité entre les peuples, du Nord au Sud, l'égalité entre travailleuses et travailleurs de manière à éviter des impacts particulièrement négatifs sur les femmes ou les différents groupes marginalisés.
2. Des emplois inclusifs — évidemment, s'il y a discrimination, que ce soit à l'embauche ou pendant qu'une personne occupe un emploi, on ne peut absolument pas parler d'emploi décent. Même si, au Québec, nous sommes en « pénurie de main-d'œuvre », de nombreux emplois ont été perdus pendant la pandémie — parfois il s'agissait de mises à pied — donc en principe de manière temporaire. On pense notamment à l'hôtellerie ou à la restauration ainsi qu'aux emplois liés au tourisme. Ce sont des emplois qui sont majoritairement occupés par des femmes, des personnes issues de l'immigration, des personnes racisées ou de la communauté LGBTQ+. Bien qu'au Québec, le secteur de l'hôtellerie offre de meilleures conditions de travail qu'ailleurs, plusieurs se sont retrouvés dans une situation précaire à cause ou sous prétexte de la pandémie. Nous voyons d'ailleurs que certains employeurs continuent à profiter de la crise sanitaire pour refuser de négocier ou pour faire travailler des scabs, comme en témoignent les conflits de travail de plusieurs de nos camarades de l'hôtellerie en ce moment même. Les bonnes conditions de travail, ça passe forcément par la négociation, ça passe forcément par l'organisation.
3. Des emplois assortis de droits . Comme je le disais, la possibilité de négocier collectivement ses conditions de travail est essentielle. C'est d'ailleurs un des facteurs utilisés pour évaluer le taux d'emploi décent d'un pays à l'autre. Mais au-delà de la négociation, il faut garantir le droit d'association. Vous le savez, au Québec la syndicalisation se fait presque toujours en secret — nous avons vu de nombreuses personnes perdre leurs emplois parce qu'elles avaient participé à une campagne de syndicalisation. On a donc le droit de s'associer, tant qu'on le fait derrière des portes closes... De plus, il faut garantir un salaire minimum décent, viable. Soulignons que la CSN vient de prendre position pour revendiquer un salaire minimum à 18 \$ l'heure. Le travail décent, ça implique forcément qu'une travailleuse ou un travailleur ne se retrouve pas dans la pauvreté alors qu'elle ou il travaille, d'où l'importance de

revendiquer un salaire minimum qui permette d'en faire plus que juste de subvenir à nos besoins essentiels. Un autre aspect important, c'est évidemment de pouvoir travailler en santé et en sécurité. Ce droit fondamental a d'ailleurs été la source de nombreuses luttes historiques, autant au conseil central, à la CSN, que dans les différents mouvements ouvriers à travers le monde. Au Québec, ça aura pris bien des luttes pour obtenir la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Et bien entendu, nous menons une lutte contre le projet de loi 59, qui vient malheureusement d'être adopté — et n'est donc plus un projet de loi. Ironiquement, le projet de loi a été adopté malgré l'opposition quasi unanime des partis d'opposition, des organisations syndicales, de la société civile et même de certaines organisations représentant des employeurs. Mais, pas forcément pour les mêmes raisons. Le projet de loi 59 vient limiter et réduire le droit de travailler en sécurité pour de nombreuses personnes. Ceci dit, fondamentalement, un emploi décent, ça ne doit jamais miner notre vie ou notre santé.

4. Le 4^e axe, des emplois dans les soins et l'infrastructure, fait écho à nos revendications pour le secteur de la santé et des soins. Pendant la pandémie, on a constaté les lacunes graves de notre système, mis à mal par des années d'austérité. Que ce soit le manque de personnel, le manque d'équipement de protection ou le sous-financement des organismes communautaires, du système de santé, du système d'éducation, enfin, de notre système public en général ou, tout semblait aller mal dans ces secteurs. Et surtout, n'oublions pas que le système public était déjà au bout du rouleau avant la pandémie. Il faut donc revendiquer un financement adéquat des services sociaux et de santé, incluant des salaires et des conditions de travail convenables et équitables.

De plus, selon la CSI, le secteur agricole mondial, c'est à peu près un milliard d'emplois, mais pour subvenir aux besoins de la population, il faudra accroître de 70 % la production alimentaire d'ici 2050. Il faut donc créer des emplois dans l'agriculture durable — je refais ici le lien avec la transition juste — et il va sans dire que ce sont des emplois formels avec toutes les protections sociales que méritent les travailleuses et travailleurs qui doivent être créés.

Mais, au-delà des revendications ci-haut, la confédération syndicale internationale a proposé différents critères pour évaluer les conditions de travail et d'emploi décentes. Premièrement, l'emploi désigne le travail sous toutes ses formes, ça comprend le travail informel qui est trop souvent négligé et dont l'importance pour le fonctionnement de la société est sous-estimée.

Parmi ces critères, on retrouve la possibilité d'accéder à un emploi, sans discrimination aucune. Il faut aussi y retrouver une rémunération appropriée. Cette rémunération peut être en espèce ou en nature — par exemple, si le logement est inclus, le salaire pourrait être plus bas. On ajoute la sécurité et la salubrité — donc, forcément, pour nous on parle de LSST et de la LATMP. De plus, un emploi décent doit offrir la sécurité sociale ainsi que la sécurité du revenu — on parle ici d'accès à un régime de retraite, à des prestations de chômage, à des prestations en cas d'invalidité,

à des congés parentaux, etc. Il faut aussi que les droits fondamentaux soient respectés, il s'agit donc de liberté syndicale, de non-discrimination, d'interdire et de pénaliser le travail forcé ou le travail des enfants. Notons au passage qu'au Québec il n'y a pas d'âge minimal pour travailler — toutefois la scolarisation est obligatoire jusqu'à 16 ans et l'employeur ne pourrait exiger qu'on manque l'école pour faire un quart de travail. Le dernier facteur étudié est la possibilité d'avoir un dialogue social, donc de défendre ses intérêts — pas juste ceux directement liés au travail, mais aussi ceux liés à toutes les sphères de la vie.

Vous avez certainement déjà compris que les indicateurs du travail décent ont des limites. Par exemple, d'un endroit à l'autre, le taux du salaire décent peut varier. Le travail invisible des femmes n'est jamais comptabilisé, le taux d'emploi et le taux de chômage ne donnent pas d'informations vraiment utiles sur le nombre d'heures réellement travaillées.

Évidemment, on ne se cachera pas que d'un pays à l'autre ça change grandement. Au Québec, nous avons des lois qui protègent la majorité, mais force est de constater qu'il y a encore trop de travailleuses et travailleurs qui sont mal protégés, que ce soit par la loi sur les normes ou les lois sur la santé-sécurité du travail. Il y a aussi la difficulté de faire respecter ses droits quand on est, par exemple, non-syndiqué, travailleuse domestique, sans statut ou que nos conditions matérielles ne nous permettent pas de perdre la moindre heure de travail...

La pandémie a d'ailleurs mis au grand jour que bon nombre de travailleuses et travailleurs sans papiers exerçaient une variété de métiers jugés essentiels dans des conditions indignes et même dangereuses. D'emblée, nous pensons à celles et ceux qui ont travaillé dans les CHSLD, mais il y a aussi celles et ceux qui sont recrutés par des agences de placement et qui travaillent dans différents entrepôts, comme Dollarama, toutes les personnes migrantes qui travaillent dans l'alimentation — que ce soit du travail au champs ou dans des usines de transformation alimentaire. Et il s'agit là de conditions qui sont documentées. Il y a toute une couche de travailleuses et travailleurs qui sont encore plus en dehors du système — je pense notamment aux travailleuses domestiques qui sont surexploitées et souvent isolées.

Vous le constatez, la notion de travail décent est très très large et recoupe bon nombre de luttes menées par nos fronts de lutte.

**Il est proposé par Martin Renaud
Appuyé de Sylvie Tremblay**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et ses syndicats affiliés participent à la mobilisation pour l'augmentation du salaire minimum, en alliance la plus large possible avec les autres organisations syndicales et les groupes de la société civile.

Amendement

**Il est proposé par Carole Yerochewski
Appuyé par Benoit Taillefer**

De modifier la proposition en ajoutant « à 18 \$ (2021) et à sa revalorisation annuelle » après « salaire minimum ».

ADOPTÉ

La proposition principale amendée est adoptée et se lit comme suit :

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN et ses syndicats affiliés participent à la mobilisation pour l'augmentation du salaire minimum à 18 \$ (2021), en alliance la plus large possible avec les autres organisations syndicales et les groupes de la société civile.

15. CONGRÈS 2022

Bertrand fait rapport des résultats de la consultation virtuelle menée auprès des syndicats affiliés relativement au congrès de 2022.

**Il est proposé par Jocelyn Bouchard
Appuyé par Astrid Tirel**

De recevoir le rapport verbal de Chantal Ide.

ADOPTÉ

16. RETOUR SUR LE CONSEIL CONFÉDÉRAL

Dominique fait rapport des discussions qui ont eu lieu lors du conseil confédéral de septembre.

Carole Yerochewski souligne qu'un amendement a été soumis au conseil confédéral à l'effet de défendre un salaire minimum à 20 \$ l'heure, qui n'a malheureusement pas été retenu. Certains des arguments amenés lors du débat démontrent qu'il y a encore du travail de réflexion et d'éducation à faire dans ce dossier, certaines idées reçues étant toujours défendues par certains délégué-es. Il serait intéressant par ailleurs de diffuser le document qui a été déposé par la CSN pour ouvrir le débat. L'exécutif demandera à la CSN de lui faire parvenir afin de pouvoir le diffuser.

La qualité des interventions des membres de la délégation du conseil central est soulignée. Nos délégué-es font un excellent travail sur le plancher du conseil confédéral, interviennent beaucoup et de manière pertinente.

17. DIVERS

- 7 octobre 2021 : Lancement du dernier numéro des Nouveaux cahiers du socialisme, portant sur l'éducation, 18 h, pub Nestor

- 28 octobre 2021 : Webinaire sur l'histoire du conseil central de PROMIS, 14 h, en ligne. Toutes les informations seront sur la page Facebook du conseil central ou à <https://promis.qc.ca/fr/evenements/conference-publique-le-ccmm-csn-au-coeur-des-luites-syndicales-et-sociales/>
- 6 novembre : Grande chaîne humaine dans le cadre de la COP 26, 12 h, Monument Georges-Étienne-Cartier, 12 h.

**Il est proposé par Jonathan Grenier
Appuyé par Madeleine Ferland**

De lever l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 11 h 35

Dominique Daigneault
Présidente

Bertrand Guibord
Secrétaire général

Total délégué-es : 40

AGO : 38

AGS : 2

Femmes : 21

Hommes : 19